

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS3155

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« seniors »

les mots :

« salariés âgés de cinquante ans et plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux caractériser les salariés dont il est question dans le présent article.